



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-055

PUBLIÉ LE 10 AVRIL 2026

Sommaire

préfecture de région /

R53-2026-04-08-00005 - Arrêté de suppléance zonale 10 - 20 avril
2026-1 (1 page)

Page 3

préfecture de région

R53-2026-04-08-00005

Arrêté de suppléance zonale 10 - 20 avril 2026-1



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**confiant la suppléance du préfet de zone de défense et de sécurité Ouest
à monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de Seine Maritime,
du vendredi 10 avril 2026 à 18h00 au lundi 20 avril 2026 à 8h00**

**PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le code de la défense, notamment son article R 1311,23 ;

VU le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

VU le décret n°2010-225 du 4 mars 2010 portant modifications de certaines dispositions du code de la défense relatives aux préfets délégués pour la défense et la sécurité, aux états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité, aux délégués et correspondants de zone de défense et de sécurité et à l'outre-mer ainsi que certaines dispositions du code de la santé publique ;

VU le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU le décret du 23 juillet 2025 portant nomination de madame Aurore LE BONNEC préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant l'absence de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ; du vendredi 10 avril à 18h00 au 20 avril à 8h00 ;

Considérant l'absence concomitante de madame Aurore LE BONNEC, préfète déléguée pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de région Bretagne est assurée par monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime du vendredi 10 avril 2026 à 18h00 au lundi 20 avril 2026 à 8h00 ;

Article 2 : La préfète déléguée à la défense et à la sécurité Ouest et le préfet de Seine-Maritime sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché inséré au recueil des actes administratifs des quatre régions de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Fait à Rennes, le 8 avril 2026

Le Préfet d'Ille-et-Vilaine

Franck ROBINE